

ASSOCIATION SELT  
Boisgrenier  
86290-Liglet

A Madame le Commissaire enquêteur  
EP "lesMignaudières"II

Liglet, le 05 mars 2023

OBJET : Les approximations du cabinet CALIDRIS

Madame le Commissaire enquêteur,

**Tableau 80 : Patrimonialité des espèces observées à 80 mètres d'altitude**

(Source : Etude d'impact écologique de CALIDRIS)

Espèces		Patrimonialité (Calidris)	Directive Habitats	Listes rouges	
Nom scientifique	Nom vernaculaire			Régionale	France
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Modérée	An. IV	LC	NT
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Modérée	An. IV	DD	NT
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Forte	An. IV	LC	VU
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Faible	An. IV	LC	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Modérée	An. IV	DD	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Modérée	An. IV	LC	NT

Dans ce tableau extrait de l'étude CALIDRIS, sont représentées les espèces de chiroptères qui volent en altitude, à hauteur des pales, et sont donc très vulnérables à l'éolien : mort par collision et/ou barotraumatisme.

Il s'agit de la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune.

Rappelons que les chauves-souris sont les animaux les plus sensibles à l'éolien. Dans certains parcs, leur mortalité atteint des proportions inquiétantes au point que ces destructions fassent craindre que certaines espèces ne soient plus en mesure de supporter une létalité, même faible. C'est notamment le cas de la Noctule commune, espèce en voie de disparition (elle est hélas de moins en moins "commune" en dépit de son nom). Cette chauve-souris est présente sur le site et, en dépit de sa rareté, il est relevé une activité assez forte sur l'aire immédiate de l'étude, ce qui réclame une vigilance particulière

Pour d'autres espèces, plus communes, l'inquiétude grandit en constatant des effectifs qui s'effondrent. C'est le cas, par exemple, de la Pipistrelle commune qui ces dernières vingt années a perdu 30 pour cent de sa population.

Selon toutes les apparences, CALIDRIS ignore ( ou feint d'ignorer) que **les listes rouges des mammifères ont fait, en 2018 !, l'objet d'une remise à jour.**

**Il nous faut donc corriger ce tableau et rétablir la réalité.** De telles informations entachées d'erreurs ont pu nuire à l'information du public qui n'est pas forcément au courant des statuts de conservation des chiroptères et des listes rouges des espèces menacées

## DOCUMENT DE REFERENCE : **Liste rouge des mammifères menacés , région Poitou Charentes parue en 2018**

**La sérotine commune** : elle est classée "NT", soit espèce QUASI-MENACEE ( et non LC, c'est à dire statut de conservation non préoccupant, comme le mentionne le tableau)

**La Noctule commune** : son statut de conservation est des plus inquiétants. Elle est classée VU, soit espèce VULNERABLE ( et non LC !! comme l'affirme le bureau d'études. L'erreur, ici, est de taille ! )

**la Noctule de Leisler** : la liste rouge régionale la classe comme NT, espèce QUASI-MENACEE ( encore une erreur dans le tableau qui signale des données insuffisantes)

**La Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius** : Ces 3 espèces, en régression, sont classées désormais NT, espèces QUASI-MENACEES alors que le tableau fait état que leur état de conservation n'est pas préoccupant

Outre ces tableaux entachés d'erreurs, ce qui montre un réel manque de sérieux d'un cabinet d'études incapable de consulter les listes rouges régionales des espèces menacées, on ne peut que s'inquiéter su sort de ces espèces de chauves-souris quand le parc sera mis en service.

Ces six espèces de haut vol, observées à 80 m d'altitude, donc dans une zone de fort danger, pourraient ainsi être décimées. Et, de surcroît, TOUTES CES ESPECES SONT DES ESPECES MENACEES ( dont une, très gravement)

Dès lors, un avis défavorable s'impose. Le site retenu pour l'implantation de ces éoliennes est inadapté et **l'étude naturaliste n'est pas fiable.**

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués

Alain Giraud & Daniel Gioé, association SELT

PS : un extrait d'une communication du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris:

***"Dès les années 1990, plusieurs effets néfastes de l'éolien sur la faune ont en effet été constatés. On en distingue principalement deux. Le premier concerne la mortalité par collision avec les pales chez les chauves-souris, les oiseaux et les insectes.***

***Ces mortalités se produisent dans des quantités qui sont en mesure de porter atteinte à la survie de certaines espèces sur le court et moyen terme. Ainsi, le développement de l'éolien pourrait conduire à l'extinction de la chauve-souris cendrée, une espèce migratrice nord-américaine.***

***En France, certaines chauves-souris – comme la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Noctule commune – paient un lourd tribut chaque année ; leur état de conservation s'est dégradé entre 2009 et 2017.***

***La Noctule commune est désormais classée comme « vulnérable » sur la liste rouge des mammifères français ; cela est en partie lié au fait que « le développement de la production d'énergie éolienne a particulièrement affecté cette espèce migratrice de haut vol ».***

***"Les seconds effets délétères concernent la forte diminution de la qualité des habitats engendrée par la présence d'éoliennes.***

***Chez les chauves-souris, cet effet est mesurable jusqu'à une distance d'au moins un kilomètre et se traduit par une diminution progressive de l'activité au fur et à mesure qu'on se rapproche des éoliennes.***

***Or on sait que la dégradation des habitats est l'une des causes majeures de déclin de nombreuses espèces."***